

# GUIDE DU TRI

## et de la prévention



[service.environnement@agglo-bourgesplus.fr](mailto:service.environnement@agglo-bourgesplus.fr)

 **N° Vert** **0 800 897 730**

Appel gratuit depuis un poste fixe

**BOURGES  
PLUS**

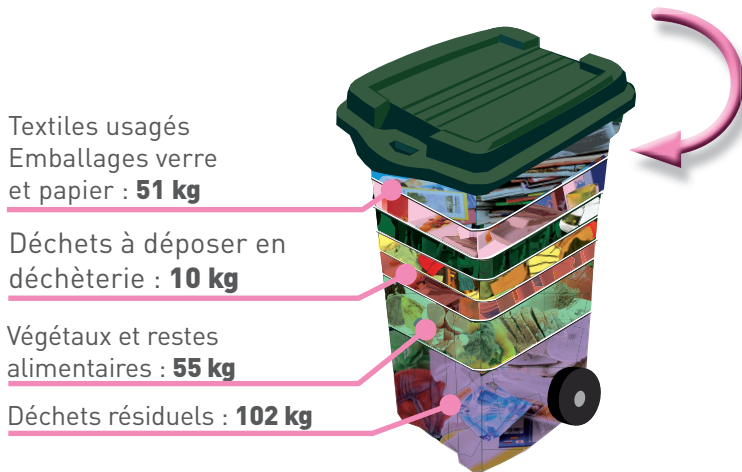


## Bilan 2021

En 2021, les 102 626 habitants de l'agglomération ont produit 51 700T de déchets soit en moyenne :

- **218 kg/hab/an d'ordures ménagères**
- **53 kg/hab/an d'emballages et papiers triés dans le bac jaune**
- **32 kg/hab/an de verre déposé dans les colonnes**
- **2 kg/hab/an de textiles déposés dans les bornes**
- **256 kg/hab/an de déchets en déchèteries**

En une année, un habitant jette en moyenne **218 kg** d'ordures ménagères dans son bac vert alors que seuls **102 kg** y ont leur place. La composition moyenne est la suivante :



- Les ordures ménagères sont incinérées alors chaque geste compte pour les réduire :
- 25 % du poids de la poubelle verte peut être composté.
- 25% du poids de la poubelle est composé de produits recyclables (verre, textiles, papiers, emballages) et devrait être déposé dans les contenants de tri adaptés.

- Déposez vos déchets en vrac, et surtout **pas dans un sac opaque**
- **N'emboîtez pas les emballages** les uns dans les autres
- Déposez vos contenants bien vidés de leur contenu
- Inutile de laver vos récipients avant de les jeter
- **seuls les petits cartons** vont dans le bac jaune, les gros cartons sont à déposer en déchèterie
- Écraser les emballages si possible pour un gain de place

TOUS LES  
**Papiers** ET TOUS LES  
**Emballages**  
**SE TRIENT!**



**BOUTELLES ET FLACONS  
PLASTIQUES**

**ATTENTION :  
CHANGEMENT DES  
CONSIGNES DE TRI AU  
1<sup>ER</sup> JANVIER 2023**



**CARTONNETTES  
ET BRIQUES  
ALIMENTAIRES**



**NOUVEAU**



**TOUS LES  
PAPIERS**



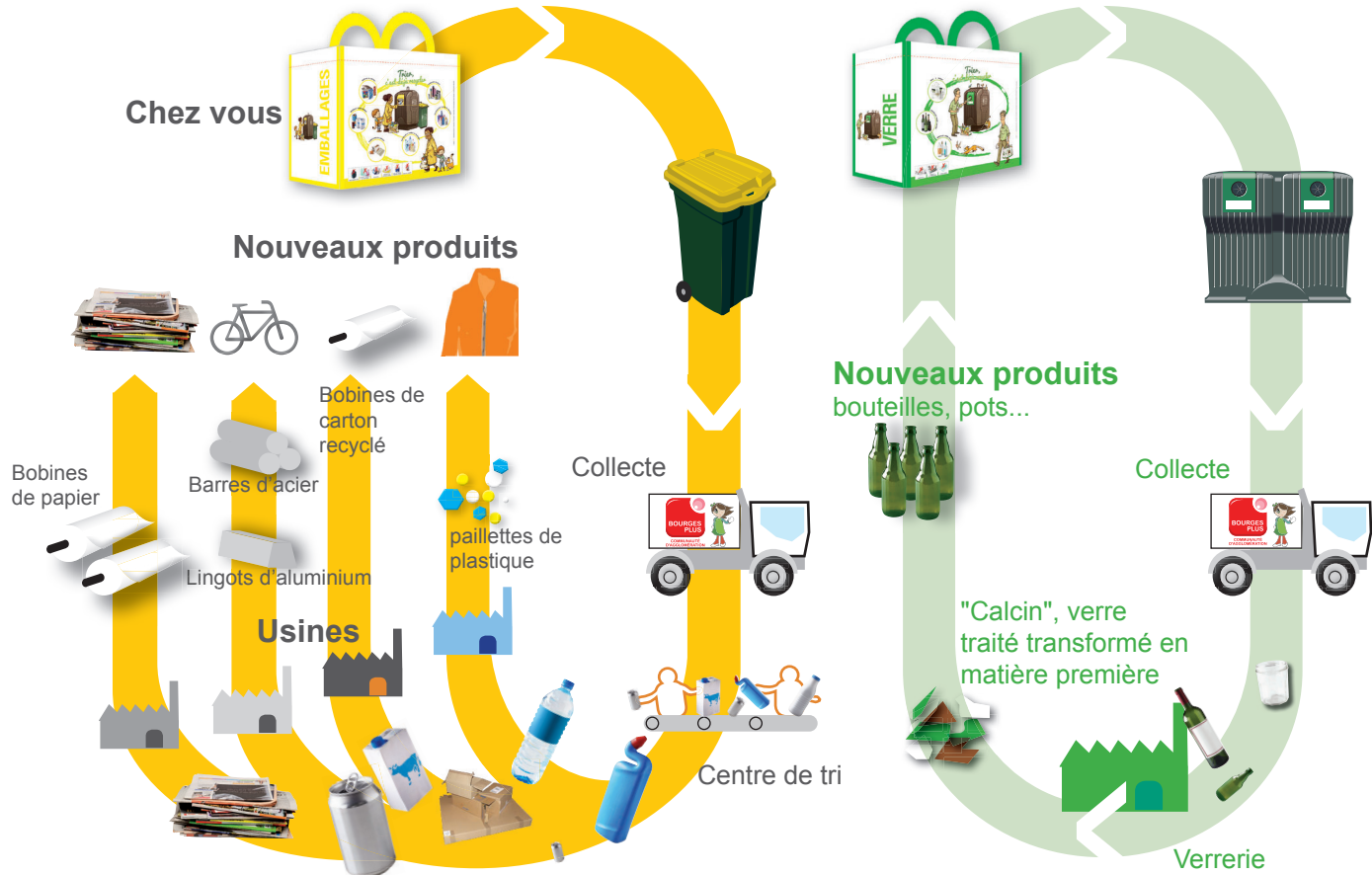
**EMBALLAGES  
MÉTALLIQUES**



Le tri permet de limiter les gaz à effet de serre et d'économiser les ressources en donnant une seconde vie à nos emballages.

# Le devenir du tri

Le tri est un geste essentiel pour permettre de produire de nouveaux objets et réduire la consommation de matières premières.





VERRE

## Le verre se recycle à l'infini : trions le !

Toutes les bouteilles et les pots en verre se recyclent y compris les flacons de parfum et les bouteilles d'huile, n'hésitez plus et déposez les dans les colonnes à verre !



Pots et bocaux  
en verre,  
Bouteilles en  
verre

En 2021, nous avons déposé plus de 3 300 tonnes de verre, soit plus de 32 kg par habitant et par an, dans une colonne d'apport volontaire. Mais, nous en jetons encore chaque année individuellement **plus de 8 kg dans les ordures ménagères** sans possibilité de les recycler

## Les vieux textiles peuvent avoir une nouvelle vie.

Près de 60 points de collecte existent sur le territoire de l'agglomération pour déposer les vieux textiles, linges et chaussures usagés.

Vous pouvez également les déposer auprès des associations locales.

**Vous pouvez retrouver tous les points de dépose sur [refashion.fr](http://refashion.fr)**



**Moins de la moitié des TLC (Textiles, Linges, Chaussures) usagés de l'Agglomération sont collectés, c'est trop peu !**

## Tous les autres déchets non recyclables



Grâce au compostage les déchets alimentaires peuvent être valorisés. Ils représentent un quart du bac vert en moyenne. Si vous ne pouvez pas les composter, déposez-les dans le bac vert

**NE DÉPOSEZ PAS :**

La terre, déchets verts, les déchets de bricolage, les déchets recyclables et valorisables : verre, papiers, emballages,...

Tous les produits et objets bénéficiant d'une filière spécifique de collecte en déchèterie (piles, déchets spéciaux, ...).

Les DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) : les matériels ou matériaux piquants ou coupants, tout article de soins.

**Les déchets du bac vert sont incinérés sans tri. Il ne faut donc pas y déposer : les papiers, les emballages, les textiles, les déchets alimentaires...**

# Vers moins de déchets



## Chaque achat va produire un ou plusieurs déchets !

Chacun de nos choix a un impact plus ou moins positif sur l'environnement. Avoir un mode de vie en accord avec un développement plus durable, c'est protéger l'environnement en produisant moins de déchets, tout en réalisant des économies sur le long terme. Chaque petit geste, ce sont quelques kg de déchets en moins dans vos poubelles !

**Acheter des produits en vrac** est une façon efficace de faire des économies en préservant l'environnement par l'absence de déchets d'emballages superflus. Pensez également à prendre vos propres sacs et contenants.



**Faire du compost** est le moyen le plus simple de réduire ses déchets. Vous pouvez acheter un composteur, en fabriquer un (trouver un plan sur notre site internet) ou composter en tas. Bourges plus vous fournit le bioseau à mettre dans votre cuisine pour trier vos déchets alimentaires.

**153 €/an, C'est l'économie réalisée, pour un foyer de 3 personnes, en buvant de l'eau du robinet.**

Vous diminuerez, ainsi, votre production de déchets en faisant des économies, et cela sans impacter votre santé ! L'eau du robinet est contrôlée en permanence et est aussi bonne que de l'eau en bouteille !



**Faire ses produits soi-même** permet de limiter les emballages et d'utiliser des produits locaux et naturels. Retrouvez toutes nos idées et recettes sur notre site internet



# Bourges Plus vous accompagne



### Bioseau :

Pour mieux trier vos déchets alimentaires et les déposer dans le composteur, Bourges Plus vous offre le bioseau.



### Broyeur :

Pour réduire vos trajets à la déchèterie, pour mieux jardiner au naturel, vous pouvez broyer vos végétaux. Bourges Plus vous prête un broyeur électrique.



### Couches lavables :

Vous voulez tester les couches lavables avec votre enfant, Bourges Plus vous prête un kit pendant 3 mois

Vos bacs ne sont pas adaptés ? contactez-nous pour un échange gratuit.  
 Pour en savoir plus sur les actions en matière de tri et de prévention :  
[www.agglo-bourgesplus.fr](http://www.agglo-bourgesplus.fr)

### Mon service déchet :

Une application qui vous accompagne : un scanner pour savoir comment trier, la localisation des colonnes à verre et textile et l'actualité (jours fériés, demande de bacs...)

Les bons gestes de l'économie circulaire sur notre site internet : trouver où déposer vos déchets et de nombreux trucs et astuces



Lien vers le Google Play



Lien vers l'Aple Store

À partir de 2023, le rattrapage des collectes des jours fériés se fera le lendemain et décalera les collectes du reste de la semaine d'un jour



**36 Kg  
/an /foyer**

C'est le poids d'imprimés non sollicités qu'un Stop Pub peut vous éviter dans votre boîte aux lettres sur un an!

L'agglomération vous en propose gratuitement, n'hésitez pas à en demander dans votre mairie ou dans les locaux de Bourges Plus ! (4 boulevard de l'avenir Bourges)

**55 Kg  
/an /hab.**



C'est la réduction du poids de votre poubelle par habitant si vous compostez vos déchets de cuisine et de jardin.

Vous pourrez ainsi nourrir le sol de votre potager ou de vos jardinières et obtenir de belles récoltes !

Bourges Plus distribue des bio-seaux pour collecter vos déchets de cuisine avant de les composter.

# Sur l'agglomération, 6 déchèteries sont à votre disposition



Tous les déchets déposés en déchèterie sont valorisés à l'exception du «Tout Venant» qui est enfoui sans tri.

L'accès est réservé aux particuliers résidents de Bourges Plus. Les professionnels ne sont pas admis dans les déchèteries de l'Agglomération, ils doivent s'orienter vers des sites spécialisés. Un justificatif de domicile pourra être demandé par l'agent d'accueil avant dépose de déchets.

Pensez à attacher votre chargement pour éviter les envols.

Consultez les horaires sur [www.agglo-bourgesplus.fr](http://www.agglo-bourgesplus.fr) rubrique vie pratique et l'appli Mon Service Déchets

### Les déchèteries :

DÉCHÈTERIES	ADRESSE
Saint Just	Les Rios, Le Bertray
Trouy	Avenue des Anciens Combattants
La Chapelle Saint Ursin	10, avenue Louis Billant
Saint Doulchard	Rocade, Porte de Berry-Bouy
Bourges Quatre Vents	Route des 4 Vents
Mehun-sur-Yèvre	14 Route du Paradis

### LES DÉCHETS ACCEPTÉS



Uniquement aux Quatre Vents

L'amiante lié est un déchet soumis à des conditions de dépôt particulières. L'utilisateur doit au préalable le mettre dans un emballage hermétique et doit en assurer seul le dépôt dans les bennes.

**⊘ Déchets interdits : Tri sélectif, ordures ménagères, extincteur, bouteille de gaz, pneus avec jantes.**